



*AP/CAT (2017) 2rev
Or. angl*

Strasbourg, 23 mars 2017

**ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS
(EUR-OPA)**

**PROPOSITIONS THÉMATIQUES
POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL 2018-2019**

*Document prepared by the Secretariat
of the EUR-OPA Major Hazards Agreement*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire*

Sommaire

INTRODUCTION ET DEMARCHE PROPOSEE	3
PROPOSITIONS THÉMATIQUES	4
1. Utiliser les sciences et les techniques pour mieux évaluer des risques en évolution et adapter en conséquence les stratégies de résilience	4
2. Renforcer la coopération entre l'ensemble des décideurs pour parvenir à une meilleure définition du rôle approprié des autorités dans la RRC	5
3. Promouvoir la « culture du risque » au sein de la population (enfants, adultes et groupes à vulnérabilité spéciale).....	7
4. Promouvoir la participation active de la population (individuellement et collectivement) à la RRC.....	8
INTÉGRER LA RRC DANS D'AUTRES DOMAINES	10
1. Groupes marginaux et spéciaux, égalité des genres et gestion des risques (personnes handicapées, migrants / demandeurs d'asile / réfugiés, personnes seules, seniors, personnes gravement malades, enfants, femmes, détenus, etc.) ...	10
2. Changement climatique, environnement et gestion des risques	10
3. Patrimoine culturel, approche associant les communautés et gestion des risques ...	10
4. Gouvernance et législation	11

INTRODUCTION ET DEMARCHE PROPOSEE

L'objectif de ce document est d'identifier les priorités thématiques du programme de travail 2018-2019. A la fin du mois de novembre 2016, le Secrétariat a initié une enquête invitant les Correspondants permanents à indiquer leurs principales préoccupations au plan national pour chacun des domaines d'action adoptés dans le cadre de notre Plan à moyen terme 2016-2020. Les propositions thématiques et le projet de programme de travail ont été discutés lors de la réunion du Bureau (Strasbourg, 16 février 2017) et au sein du Comité des Correspondants permanents (Monaco, 14-15 mars 2017).

En mars, le Secrétariat présentera le projet de programme de travail aux organisations partenaires (UNISDR, UNESCO et la Commission Européenne), afin d'identifier les éventuels chevauchements et/ou les points de complémentarité avec leurs feuilles de route et plans d'action respectifs. Il est en effet essentiel de ne pas répéter des activités déjà mises en œuvre par d'autres organisations dans les Etats membres d'EUR-OPA. Sur la base des commentaires des organisations partenaires, le Secrétariat, si nécessaire, reverra le projet de programme de travail dans l'objectif notamment d'assurer des synergies avec les initiatives en cours des partenaires ; il devrait être adopté par le Comité des Correspondants permanents en automne 2017.

Le nouveau programme de travail formera le socle de l'action et des projets futurs des 27 centres spécialisés. Par conséquent, le Secrétaire exécutif demandera aux directeurs des Centres Spécialisés de lui envoyer en mai leurs nouvelles propositions de projet, en ligne avec les priorités thématiques du programme de travail 2018-19. Ces propositions seront présentées à la prochaine réunion du Comité des Correspondants Permanents à la fin de l'année. Au moyen de ce processus, le Secrétariat souhaite non seulement assurer la cohérence entre les priorités nationales et les connaissances scientifiques et technologiques requises, un dialogue et une communication améliorés entre les Correspondants et les directeurs des centres spécialisés, mais aussi garantir l'efficacité et l'impact du futur programme de travail d'EUR-OPA.

Afin de prendre en compte les exigences des pays et de renforcer la coopération avec les organisations partenaires, les principaux documents ci-après devraient être examinés :

EUR-OPA :

- Les résultats de l'enquête du Secrétariat adressée aux Correspondants permanents le 28 novembre 2016 en vue d'identifier les demandes et priorités nationales.
Sur les 25 Etats membres d'EUR-OPA, 12 ont répondu (50 % de réponses).
- La Résolution (2016)1 du Comité des Correspondants permanents « Construire des sociétés plus résilientes aux catastrophes en Europe et dans la région de la Méditerranée : priorités d'action », adoptée à la 13^e Session ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Lisbonne, Portugal, 26 octobre 2016.
- Le Plan à moyen terme 2016-2020, adopté lors de la 13^{ème} Session ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) à Lisbonne, Portugal, le 26 octobre 2016.

Autres organisations :

- Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).
- Le Forum européen pour la réduction des risques de catastrophe (EFDRR) : Feuille de route 2015-2020 pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai.
- Le Plan d'action du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 – Une approche informée de la gestion des risques pour toutes les politiques de l'UE.
- L'Accord de Paris, adopté dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.
- L'Agenda 2030 pour le développement durable.

PROPOSITIONS THÉMATIQUES

Notre travail est guidé, outre par le Cadre de Sendai 2015-2030 adopté à la 3^e Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe et le Plan à moyen terme 2016-2020 EUR-OPA Risques majeurs, par le principe d'action suivant : « *Des paroles aux actes : vers une région européenne et méditerranéenne plus résiliente aux risques naturels et technologiques* ».

Les Correspondants permanents sont invités à prendre note des propositions thématiques ci-après et à les examiner afin d'établir des priorités parmi les principales activités du programme de travail 2018-2019. Les actions proposées concernent notamment la diffusion de bonnes pratiques, le partage d'expériences, l'encouragement de la gouvernance et de la coopération, la promotion de mesures de résilience et des travaux scientifiques et techniques.

1. Utiliser les sciences et les techniques pour mieux évaluer des risques en évolution et adapter en conséquence les stratégies de résilience

*Première priorité d'action du Cadre de Sendai :
« la compréhension des risques de catastrophe »*

Projet 1.1

Les réseaux sociaux au service de l'information des populations et des groupes vulnérables dans la gestion des risques majeurs :

- **intervention (Alerte, Information et Participation des populations).**

Pistes d'actions :

- Mise au point de systèmes d'alerte précoce et d'outils de suivi, en privilégiant la coordination et le partenariat entre institutions.
- Mise au point de systèmes de communication et d'alerte sur mesure pour les communautés vulnérables.
- Développer une base de données nationale qui répertorie tous les dommages en lien avec les accidents et catastrophes majeurs.
- Mettre en œuvre un système d'alerte précoce pour les tremblements de terre et les tsunamis.
- Moderniser le système de surveillance et d'alerte en matière d'inondations.

- Participation de la population aux alertes en cas de catastrophe par le biais des médias sociaux.
- Encouragement du bénévolat parmi les jeunes dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe.
- Promotion d'une culture de la sécurité au sein de la population, en faisant appel aux nouvelles technologies.
- Favoriser le sentiment de la population locale d'être partie prenante de la prévention des risques de feux de forêt.

Projet 1.2

La protection du patrimoine culturel dans un contexte de risques majeurs (cycle de gestion des risques majeurs).

Pistes d'actions :

- Elaboration d'outils d'évaluation des risques pour la protection du patrimoine culturel.
- Formation d'attachés culturels au sein de la Protection Civile.
- Elaboration d'une guide de conduite pour évacuer et mettre en sécurité les biens culturels, définir les modalités et les responsabilités.
- Développement d'une base d'infrastructures et de protocoles pour la protection du patrimoine culturel.

2. Renforcer la coopération entre l'ensemble des décideurs pour parvenir à une meilleure définition du rôle approprié des autorités dans la RRC

Deuxième priorité d'action du Cadre de Sendai :

« le renforcement de la gouvernance des risques de catastrophe »

Projet 2.1

Identification des bonnes pratiques de gouvernance dans la gestion des catastrophes naturelles et technologiques transfrontalières.

Deux cas concrets :

- **Catastrophes nucléaires, (Luxembourg-France-Belgique-Allemagne; Roumanie-Bulgarie; Arménie-Turquie);**
- **Risques naturels (Monaco, France)**

Pistes d'actions :

Coordination interministérielle

La gouvernance de l'ensemble du cycle de la gestion de crise ou de catastrophe (identification, prévention, préparation, alerte, réponse et remise en état) et le passage d'une phase à une autre sont des problèmes souvent rencontrés lors de la gestion de catastrophe.

Quelles sont les bonnes pratiques de coordination interministérielle tout au long du cycle de la gestion de crise ou de catastrophe ?

Transfert de responsabilité - compétences à des niveaux mixtes

Normalement, la responsabilité en matière de gestion de crise ou de catastrophe est attribuée à l'avance et relève du niveau local, régional ou encore national. Cependant, lors de l'évolution d'une crise, il peut s'avérer qu'un événement dépasse la compétence locale pour relever d'une compétence régionale, voire qu'il passe d'une compétence régionale à une compétence nationale.

Comment garantir l'interface entre les différentes autorités locales, régionales ou nationales, ainsi que la passerelle lors du transfert de compétences ? Comment garantir la bonne gouvernance en cas de niveaux de compétence mixtes ?

Implication des acteurs non étatiques

La gestion de crise et de catastrophe relève de la compétence des autorités étatiques. Cette gestion implique non seulement des acteurs étatiques, mais également des organisations non gouvernementales ainsi que des acteurs du secteur privé. L'interface entre autorités publiques et secteur privé est souvent inexistante ou peu structurée.

L'implication des acteurs non gouvernementaux dans le cycle de la gestion de crise peut faire l'objet d'une étude de bonnes pratiques.

La coopération transfrontalière – coordination entre autorités

Cette coopération et coordination transfrontalière entre autorités implique évidemment des procédures déterminées à l'avance en matière de communication et d'échange d'informations. L'absence de procédures représente souvent un obstacle, chaque Etat ayant tendance à utiliser ses propres outils tandis qu'un outillage commun est souvent inexistant. De même, le problème de la langue peut constituer une entrave importante ; l'échange d'informations impliquant une traduction validée en cas d'événement grave à cinétique rapide s'avère souvent impossible.

La coopération transfrontalière – différentes structures étatiques

La réponse à une crise peut donc relever de la compétence locale, alors que dans l'Etat voisin, la réponse relève de la compétence des autorités nationales. La communication et la coordination entre autorités qui se situent à différents niveaux peuvent entraîner des incompréhensions et des complications sur le plan politique.

Projet 2.2

Suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs.

Pistes d'actions :

- Constituer un petit groupe de travail de trois à quatre personnes ou identifier un expert consultant pour contrôler les pratiques et les exercices en matière de protection civile avec les populations locales. En particulier, évaluer si les recommandations EUR-OPA visant la prise en compte des groupes vulnérables (migrants, personnes handicapées, etc.) sont appliquées.

3. Promouvoir la « culture du risque » au sein de la population (enfants, adultes et groupes à vulnérabilité spéciale)

*Quatrième priorité d'action du Cadre de Sendai :
« le renforcement de l'état de préparation aux catastrophes »*

Projet 3.1

Les réseaux sociaux au service de l'information des populations et des groupes vulnérables dans la gestion des risques majeurs :

- **prévention (formation à la "culture du risque") ;**

Pistes d'actions :

- Promotion d'une culture de la sécurité parmi la population, au moyen des nouvelles technologies.
- Améliorer la culture du risque implique deux phases qu'il est obligatoire de prendre en compte :
 - Une sensibilisation aux risques en lien avec l'environnement/le contexte spécifique et la population concernée.
 - La mise à disposition d'instruments simples et accessibles pour renforcer la résilience et réduire l'impact des catastrophes.

La communication numérique peut être utilisée de façon efficace pour diffuser ces messages auprès d'une grande partie de la population ; cela vaut pour les personnes les plus vulnérables ainsi que pour les migrants. Les smartphones, notamment, doivent servir à diffuser aux personnes vulnérables des messages visant à les sensibiliser davantage et à renforcer leur résilience.

- Le programme BeSafeNet a le mérite d'exister, mais il reste peu attractif et insuffisamment interactif pour intéresser le milieu enseignant. Pourquoi ne pas créer des synergies avec d'autres sites nationaux afin de l'enrichir, en y intégrant des liens par exemple ? Les réseaux sociaux pourraient constituer des vecteurs d'information exploités par les plus jeunes. Pourquoi ne pas les utiliser pour diffuser ces informations et faire connaître le site BeSafeNet ?
Définir la meilleure stratégie pour sensibiliser les adultes en examinant les initiatives des pays membres et les résultats obtenus.

Projet 3.2

Lignes directrices éducatives, stratégie de sensibilisation et participation publique

Pistes d'actions :

- Mise en œuvre de lignes directrices éducatives en matière de risques aux différents niveaux de l'enseignement, et notamment par des actions de formation spécifiques visant les enseignants et la production d'un « kit pédagogique » contenant des exemples d'activités.
- Promotion d'une campagne nationale sur la préparation aux risques de séismes.
- Mise en œuvre de projets ciblant les seniors, afin de les sensibiliser et de leur apporter les connaissances nécessaires sur les risques auxquels ils sont exposés et de développer chez eux des comportements d'autoprotection.
- Développer la culture de la prévention à l'école – Environnement, santé et sécurité au travail.

- Développement des activités RRC telles que les sorties de secours et les exercices d'évacuation à l'école.
- Développement des initiatives en matière de sécurité dans les écoles et partage des connaissances et des expériences.
- Adoption et mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation pour disposer en la matière d'une pratique multisectorielle, systématique, organisée et intégrant tous les acteurs/partenaires, tous les groupes cibles, y compris les groupes vulnérables.
- Promouvoir l'échange d'expériences.
- Sensibilisation de tous les groupes de la société, y compris les adultes et les jeunes, aux menaces potentielles auxquelles est exposé un pays, au moyen d'une approche interactive utilisant les médias, de l'éducation et de la formation, ainsi que de manuels sur les comportements en situation d'urgence.
- Développement de programmes et d'outils pour une approche de la RRC plus large et plus centrée sur les populations, qui prenne en compte les personnes handicapées et leurs organisations, et qui leur soit accessible, comme des guides sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence.
- La promotion d'une culture du risque au sein de la population, qu'elle soit vulnérable ou non, réussit seulement en deux cas spécifiques : ou bien la population a connu et subi les conséquences directes d'une catastrophe, ou bien la population est exposée à des risques permanents et répétitifs, comme des séismes.
Cette promotion devrait se limiter aux populations, vulnérables ou non, habitant des régions à risques spécifiques connus.
- Proposer des bonnes pratiques à titre individuel ou collectif pour faire face à telle ou telle menace. Identifier les bonnes pratiques conduisant au développement de comportements appropriés et rémanents pour faire face aux risques latents à faible probabilité d'occurrence, en proposant un guide de bonnes pratiques et un kit de survie, par exemple.
- Elaboration de « propositions destinées à faire participer les groupes de population les plus vulnérables à la planification des catastrophes comme partie intégrante de la préparation et de la réponse aux catastrophes ».
- Sensibilisation aux risques « sur mesure » des groupes vulnérables résidant dans des zones exposées aux catastrophes.

4. Promouvoir la participation active de la population individuellement et collectivement) à la RRC

Troisième priorité d'action du Cadre de Sendai :

« l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de résilience »

Projet 4.1

Les réseaux sociaux au service de l'information des populations et des groupes vulnérables dans la gestion des risques majeurs :

- **intervention (information et participation des populations)**

Pistes d'actions :

- Participation de la population aux alertes en cas de catastrophe par le biais des médias sociaux.

- Les nouvelles technologies permettent d'accéder à une information avec plus ou moins d'interactivité en permettant un échange d'informations (ex : application ESMC) montantes et descendantes.

Projet 4.2

Campagnes de sensibilisation et participation publique

Pistes d'actions :

- Elaboration de « la méthodologie et du plan d'action pour organiser et mener régulièrement des campagnes nationales et municipales d'information, de sensibilisation, d'acquisition et de renforcement des comportements appropriés, et mise en garde de tous les groupes de la population au sujet des situations d'urgence ».
- Participation des communautés locales à la prévention et la planification des risques de catastrophe.
- Identifier comment toucher et inciter la population à investir du temps et des ressources dans la RRC. Pour participer individuellement et collectivement à la RRC, les groupes sociaux doivent être conscients de ses bénéfices – l'information de tous les groupes sociaux est donc un aspect essentiel.
- Echange de bonnes pratiques pour la sensibilisation des personnes à la nécessité de mettre en œuvre des activités institutionnelles de RRC au niveau personnel pour renforcer la sécurité collective.
- Sensibiliser à l'importance d'un engagement actif.
- Concevoir des programmes et des formations qui mettent en avant l'importance des actions individuelles dans la prévention des catastrophes ainsi que les activités de groupe et la participation de la population dans son ensemble.
- Elaborer des programmes impliquant l'ensemble des acteurs de la RRC, y compris des partenariats public-privé appliquant une approche de prise en compte des risques.
- Partager des connaissances et des expériences.
- Préparer des cartes communautaires sur les catastrophes naturelles (*il est important de connaître l'environnement et les personnes vivant dans les quartiers, en particulier les personnes ayant des besoins spéciaux tels que les personnes âgées, les personnes handicapées, etc*).
- Étendre les activités de formation au niveau communautaire (*l'éducation est le principal instrument de sensibilisation pour la société*).

INTÉGRER LA RRC DANS D'AUTRES SECTEURS

Le Cadre de Sendai, très novateur, est à l'origine de la prise en compte de nouveaux centres d'intérêt comme la **protection et la restauration des écosystèmes**, l'**éducation** et le **patrimoine culturel**, entre autres.

Le Conseil de l'Europe possède une longue expérience et une solide compétence dans les domaines ci-après, pour lesquelles une approche transversale et intégrée de la gestion des risques de catastrophe pourrait être développée ou renforcée :

1. Groupes marginaux et spéciaux, égalité des genres et gestion des

risques (personnes handicapées, migrants / demandeurs d'asile / réfugiés, personnes seules, seniors, personnes gravement malades, enfants, femmes, détenus, etc.)

- Demander aux centres spécialisés de faire de nouvelles propositions.
Résultat attendu : nouveaux projets correspondant aux priorités du programme de travail 2018-2019.
- Identifier les possibilités de collaboration avec les services du Conseil de l'Europe qui s'occupent de l'éducation, des groupes marginaux, de l'égalité des genres, afin de sensibiliser aux risques et de promouvoir la culture du risque/de la sécurité dans la société.
Résultat attendu : échange de bonnes pratiques opérationnelles et élaboration de lignes directrices pour les décideurs.

2. Changement climatique, environnement et gestion des risques

- Demander aux centres spécialisés de faire de nouvelles propositions.
Résultat attendu : nouveaux projets correspondant aux priorités du programme de travail 2018-2019.
- Développer si possible la coopération entre EUR-OPA et la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (Conseil de l'Europe), afin d'identifier des solutions orientées sur la nature et des mesures d'atténuation pour la gestion des risques de catastrophe.
Résultat attendu : échange de bonnes pratiques opérationnelles et élaboration de lignes directrices pour les décideurs.

3. Patrimoine culturel, approche associant les communautés et gestion des risques

- Demander aux centres spécialisés de faire de nouvelles propositions.
Résultat attendu : nouveaux projets correspondant aux priorités du programme de travail 2018-2019.
- En collaboration avec la Division du patrimoine culturel, du paysage et de l'aménagement du territoire du Conseil de l'Europe, évaluer la mise en œuvre de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société ainsi que l'approche patrimoniale basée sur la participation de la communauté dans quelques villages italiens touchés par le tremblement de terre en 2016.

Résultat attendu : échange de bonnes pratiques opérationnelles et élaboration de lignes directrices pour les décideurs.

- Contribuer à l'étude de la Commission européenne pour concevoir de bonnes pratiques sur l'intégration du patrimoine culturel dans les stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, qui seront développées par les Etats membres de l'UE.

Résultat attendu : garantir que les conventions du Conseil de l'Europe en matière de patrimoine, la stratégie patrimoniale et les recommandations de l'étude de la Commission européenne bénéficient d'une plus grande visibilité et servent de référence, tout comme les expériences conduites dans ce domaine en matière d'assistance juridique et technique.

4. Gouvernance et législation

- Demander aux centres spécialisés de faire de nouvelles propositions.

Résultat attendu : nouveaux projets correspondant aux priorités du programme de travail 2018-2019.

- Identifier les bonnes pratiques en vigueur en matière de gouvernance opérationnelle ainsi que la législation promouvant tous les cycles de la gestion des risques majeurs :
 - coordination horizontale interministérielle et inter-agences ;
 - collaboration verticale entre les autorités centrales, régionales et locales ;
 - coordination mixte des compétences gouvernementales (centrale-régionale-locale) ;
 - coopération entre les autorités publiques, les organisations non gouvernementales et le secteur privé ;
 - coopération transfrontière et transnationale.

Résultat attendu : échange de bonnes pratiques opérationnelles en vue d'améliorer la gouvernance intersectorielle et intégrée dans tous les cycles de la gestion des risques. Recommandation de législations novatrices et développement de lignes directrices pour les décideurs.

La nouvelle direction opérationnelle du programme de travail 2018-2019 devrait aider les Etats membres d'EUR-OPA à définir le profil le plus adapté pour leurs Correspondants permanents et à décider de l'orientation à donner aux futures activités des centres spécialisés.